



Commission Régionale des Délégués

PROCES – VERBAL N° 8

Réunion du :	29 mars 2022 au Centre Technique Régional
Présidence :	M. Jérôme PESLIER
Présents :	MM. Patrice DESMOTS, Alain DURAND, Claude JAUNET
Excusé :	M. Gabriel GO

1. Approbation Procès – Verbaux

La Commission approuve à l'unanimité le PV n° 7 du 18 janvier 2022.
M. Didier ESOR est venu en début de réunion pour nous apporter des informations et nous soutenir dans nos missions respectives.

2. POINT SUR LES EFFECTIFS

32 Délégués LFPL + 11 Délégués FFF sont à disposition pour couvrir les championnats régionaux.
A ce jour, 10 Délégués CN3, 22 Délégués R1 dont 4 indisponibles jusqu'à la fin de saison officient sur les rencontres de championnat à couvrir
La Commission remercie les Délégués qui sont amenés à doubler sur un week-end.
Un courrier sera envoyé par le secrétariat à tous les Délégués pour connaître leur intention de renouvellement dans la mission pour la saison future.

3. POINT SUR LES ACCOMPAGNEMENTS ET DESIGNATIONS

M. Claude JAUNET, responsable accompagnements, fait un bilan :

- Tous les Délégués ont été vu au moins une fois, sauf un
- La moyenne des désignations par Délégués CN3 est de 24 et 4 indisponibilités.
- La moyenne des désignations par Délégués R1 est de 19 et 6 indisponibilités.
- La Commission demande que les indisponibilités doivent être notifiés sur le portail de chacun, et suivi d'un mail à MM. Claude Jaunet et Alain DURAND, 2 mois à l'avance.
- M. Alain DURAND précise que pour les désignations de Délégués et Accompagnateurs, le budget est contenu et maîtrisé.

4. POINT SUR LES RAPPORTS DU DELEGUE

M. Patrice DESMOTS, responsable des rapports, note une amélioration.
Cependant, des points négatifs doivent être améliorés afin que les Commissions ayant accès à nos rapports, aient une meilleure lisibilité.
Un courrier a été envoyé le 8 mars 2022 à l'ensemble de nos Délégués pour rappeler les principaux axes de rédaction des rapports :

*A - Sur votre rapport, dans la rubrique **Avertissements**, dans le cadre « **rapport circonstancié** », il faut noter quatre à cinq mots seulement.*

Exemple : tacle irrégulier, croc en jambe, semelle au niveau du tibia, tirage de maillot, retenir le joueur, obstruction avec contact physique ou sans contact, conduite inconvenante, propos déplacés.

B - Sur votre rapport, dans la rubrique **Exclusion**, dans le cadre « **rapport circonstancié** », il faut noter 3 à 4 lignes pour notifier les faits suivants :

- Votre placement pendant les faits et la position du fait de jeu sur le terrain.
- Description précise et concise. Ex : j'ai entendu les paroles, M. ... m'a rapporté les paroles suivantes...
- Si blessure, indiquer la gravité et les conséquences (changement, soins, évacuation).
- Le comportement du joueur fautif lorsqu'il quitte l'aire de jeu et son attitude lors du retour au vestiaire.
- Pour la saisie des faits disciplinaires hors joueurs, attribuer un n° de 90 à 99 pour un membre du staff ou dirigeant.

Nota : Dans la rubrique « **Le match** » : seulement notifier le nombre d'avertissement et d'exclusion pour chacune des équipes.

C- **Pour les faits hors terrain** liés à la sécurité et comportements des spectateurs :

Ex : Feux de bengale, pétards, fumigènes, envahissement de terrain, jets d'objets, propos racistes ou autres.

La notification de ces faits doit être notifiée sur la **FMI** dans la rubrique « **observations d'après match** » du rapport du délégué. Soyez bref dans le contenu en précisant qu'un rapport suit.

Dans la rubrique « **rapport complémentaire** », les faits doivent être détaillés le plus précisément possible.

5. CHAMPIONNAT NATIONAL 3

La Direction des Compétitions Nationales a demandé aux Délégués désignés sur des rencontres de CN3 d'effectuer un contrôle Habillage du stade dans le but de l'attribution de la licence Club 2021 – 2022.

Un rapport spécifique doit être envoyé dans les 48 h suivant la rencontre

6. RECRUTEMENT DELEGUE LFPL FUTSAL

Demande de la CR Organisation des Compétitions Futsal d'avoir un délégué officiel sur certaines rencontres.

M. Gabriel GO, responsable du Pôle Compétitions, demande à la Commission de faire un recrutement spécifique de délégués Futsal.

Un appel à candidature sera mis en ligne sur le site de la Ligue dès le 05 avril 2022.

7. RECRUTEMENT DELEGUES LFPL

Appel à candidature mise en ligne sur le site de la Ligue : 20 avril 2022

Clôture des inscriptions : 8 mai 2022

Etude des candidatures : 12 mai 2022

Convocation des candidats : 28 mai 2022

Formation des nouveaux délégués : 24 juin 2022

8. Formation DELEGUE LFPL - Saison 2022 - 2023

Réunion de Rentrée pour l'ensemble des Délégués et Accompagnateurs (Formation) le Vendredi 2 SEPTEMBRE 2022 à 19 heures au C.R.T. à St Sébastien.

Le Secrétariat procédera à la réservation de Salles (Plénière et Ateliers) et demandera un devis pour le moment de convivialité.

Le contenu de la Formation est en cours de réflexion et de mise en forme par Claude JAUNET pour validation

9. PROCHAINE REUNION

Date de réunion en visioconférence à confirmer

Le Président,


J. PESLIER

Le secrétaire de séance,


P. DESMOTS